

CONCEVOIR DES BÂTIMENTS BAS CARBONE DANS LE RESPECT DE LA RE2020 (SEUILS 2028) ET DES RÉGLEMENTATIONS THERMIQUES DANS L'EXISTANT.



CONTEXTE

Les contraintes liées aux enjeux énergétiques et environnementaux influent considérablement le projet architectural.

Pour les bâtiments neufs, la RE2020, et ses exigences applicables pour 2028 viennent modifier en profondeur l'acte de construire, tant sur la conception bioclimatique que sur les systèmes énergétiques et le choix des matériaux de construction.

Parallèlement, les réglementations dans l'existant se multiplient (RTEX, RT éléments , décrets tertiaire...).

Il devient donc essentiel de savoir les décrypter pour appliquer la bonne exigence en fonction des spécificités du projet (neuf , rénovation, type de bâtiment, date de construction...).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Améliorer l'enveloppe d'un bâtiment conformément à la RE2020 tout en prévenant l'apparition de pathologies
- Adopter les bons réflexes de l'esquisse à la réception pour réaliser un bâtiment bas carbone
- Anticiper les principales évolutions prévues pour la RE2020 (bbio, confort d'été, consommation et production d'énergie)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Comprendre le contexte de réduction des émissions de carbone en France
- Identifier les différents postes de consommations énergétiques et d'émissions de carbone
- Connaître les indicateurs fondamentaux de la RE 2020 (BBIO, CEP, CEPnr, Dh, IC énergie, IC construction...)
- Identifier les points clefs de l'ACV (principe, ACV produit, FDES, ACV bâtiment, indicateurs...)

100%
des stagiaires
recommandent
cette formation en
2025

Formation animée par
Jonathan Louis

**Modalités
d'évaluation :**
 QCM

TARIF : 800 € HT

**INSCRIPTIONS
OBLIGATOIRES SUR
NOTRE SITE WEB :
CYCLE
ARCHITECTURE
RESPONSABLE**

PRÉREQUIS : Aucun

PUBLIC CIBLE :
Architectes et acteurs du
cadre de vie

**NOMBRE DE JOURS/
HEURES :** 2 jours/
14 heures

LES MÉTHODES MOBILISÉES

- La formation s'appuie sur de nombreux retours d'expérience concernant aussi bien la maison individuelle que des marchés plus conséquents. (Analyse d'études réglementaires, de FDES, manipulation de la base INIES, présentation des logiciels de calculs du carbone)

JOURNÉE 1

CONTEXTE

Tour de table

- **La différence entre marché public et marché privé**
 - Contexte des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et de métaux et terres rares.L'état des lieux en France

- **Le contexte réglementaire**
- **Domaine et dates d'application de la RE2020, de la RT2012 des réglementations dans l'existant pour les différents types de construction (extension, construction neuve, bureaux, logements...).**
- **Le contexte réglementaire**
 - Poste de consommation d'énergie et d'émission de carbone pris en compte pour les différentes réglementations.
- **Comment compter l'Energie? Le Carbone?**
 - Unité, indicateurs, ordre de grandeur

JOURNÉE 2

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, LE CONFORT D'ÉTÉ ET CHOISI LES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUE

- Les avantages et limites des outils de calculs de consommations (STD, calcul RT, logiciels carbone,...).
- Améliorer le BBIO en vue de la RE2020
- Les conséquences de la RE2020 sur l'enveloppe : Isolation, compacité, étanchéité à l'air, protections solaires
 - Le confort d'été dans la RE2020
 - Quelle stratégie adopter pour assurer un confort d'été satisfaisant sans climatisation (protections solaires, inertie, systèmes de rafraîchissement passifs...)
 - Le choix de systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans la RE2020
 - Pompes à chaleur, réseau de chaleur, bois énergie...

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CARBONE

- Les points clefs de l'Analyse de Cycle de Vie
- Définition de l'ACV, méthodologie de l'ACV produits (FDES, base inies...)
 - Le calcul carbone à l'échelle du bâtiment
- Logiciels, choix des données, répartition des missions au sein de la maîtrise d'œuvre et en fonction des phases du projet
 - Les exigences à respecter sur le volet carbone en RE2020 et pour les différents labels.

Mise en situation et QCM (oral/écrit).



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en oeuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation. Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO. Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.